



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Pont-Sainte-Maxence

# Mairie de Saint-Martin-Longueau

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022 19H00.

**Présents :** M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Nadège ROELENS, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, Mme Isabelle JADAS, M. Teddy PEZANT, M. Patrick RODRIGUEZ, Mme Catherine HIEGEL, M. Médéric PARROT, M. Benjamin LEPORCQ.

**Absent (e, s, es) :**

- Mme Aude DEFOSSEZ

**A été nommé (e) secrétaire :** M. Patrick RODRIGUEZ, conformément à l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

- Installation du nouveau conseiller municipal.
- Approbation du procès-verbal du 09 juin 2022
- Délégation des adjoints.  
Délégation à la CCPOH (bâtiments travaux, transports et nouvelles mobilités).
- Création du poste d'adjoint technique à 46h43 centièmes par mois.
- Création du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.
- Délibération pour la refacturation du déficit cantine à Bazicourt.
- Délibération pour la convention temporaire d'exploitation du service public assainissement jusqu'au 31/03/2023.
- Délibération pour la validation de la nouvelle convention financière concernant le SITTEUR.
- Délibération pour le remboursement de la première échéance du prêt Crédit Agricole.
- Délibération pour la réforme de la taxe d'aménagement.
- Délibération pass loisirs / pass seniors.
- Plan énergétique communal.
- Tarifs des locations des salles.
- Tarifs des concessions au cimetière.
- Informations diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL conseiller municipal, Monsieur Benjamin LEPORCQ inscrit sur la liste de la majorité municipale intègre le conseil municipal ce-jour.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/06/22**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 12

Vote contre : 1 M. Médéric PARROT estime que les questions qu'il pose ne soit pas distinctement inscrites au P.V.

Abstention : 1 M. Patrick RODRIGUEZ absent lors du dernier Conseil Municipal.

## **DELEGATION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe que :

La délégation communication est confiée à M. Éric BARRUET, Adjoint.

La délégation urbanisme est confiée à Mme Michelle CHAMBRELENT, Adjointe.

## **DELEGATIONS A LA CCPOH (BATIMENTS TRAVAUX, TRANSPORTS NOUVELLES MOBILITES)**

Monsieur le Maire informe que :

2 délégations à la CCPOH sont attribuées en remplacement de M. Jean-Pierre WRZOCHOL

Bâtiments et travaux : M. Denis MESSIO

Transports et nouvelles mobilités : Mme Michelle CHAMBRELENT

## **CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 46H43 CENTIEMES/MOIS (Délibération n°2022-03-03/11)**

Pour scinder le budget et les horaires du personnel du RPI et de la mairie, il a été proposé la création du poste d'adjoint technique de 46 heures et 43 centièmes par mois pour le temps de travail lié à la restauration scolaire. Soit un contrat annuel RPI de 836 heures et Mairie 492 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE  
(Délibération n°2022-04-03/11)**

Création d'un poste d'adjoint technique principal, afin de permettre à l'un de nos agents qui a réussi le concours de postuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION POUR LA REFACTURATION DU DEFICIT CANTINE A BAZICOURT  
(Délibération n°2022-05-03/11)**

La Mairie de Saint-Martin-Longueau prend en charge la totalité du déficit de la cantine et refacture la partie incombant à Bazicourt, soit 15%.

Restauration scolaire 2021/2022 :

Inscrits : 135 élèves

Repas servis : 14402, soit une moyenne de 102 élèves par jour.

Charges services : 65594 € /encadrement Agents CCPOH : 13219€

Recettes du service (participation des parents en fonction du tarif voté par le Conseil Municipal) : 69753€

Le déficit s'élève à 9060€, réparti comme suit :

- Saint Martin-Longueau : 85% soit 7700€

- Bazicourt : 15% soit 1360€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION POUR LA CONVENTION TEMPORAIRE D'EXPLOITATION  
DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 31/03/23  
(Délibération n°2022-06-03/11)**

Monsieur le Maire propose la prolongation de la convention temporaire d'exploitation du service public d'assainissement qui se termine le 31/12/22, jusqu'au 31/03/23 afin de recevoir les appels d'offres et de notifier un prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION DE LA NOUVELLE CONVENTION FINANCIERE CONCERNANT LE SITTEUR  
(Délibération n°2022-07-03/11)**

Le montant à rembourser auprès du Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées de la Région de Pont-Sainte-Maxence est à la baisse. Nous devons valider les nouveaux montants sur le budget annexe assainissement comme suit :

- 26600 € par an à partir de l'année 2022 jusqu'en 2030
- 21335 € par an à partir de l'année 2031

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA 1<sup>ère</sup> ECHEANCE DU PRET C.A.  
(Délibération n°2022-08-03/11)**

Concernant le prêt du Crédit Agricole de 150000€ au taux de 1,5%, contracté en septembre, la première échéance doit être honorée le 15 décembre 2022. Pour cela, il convient de prévoir les crédits suivants :

Investissement : remboursement du capital :

- Article 2313 : -3445€

- Article 1664 : +3445€

Fonctionnement : remboursement des intérêts et des frais de dossier :

- Article 022 : -837€

- Article 66111 : +837 €

Les prochaines échéances seront intégrées au budget 2023.

Pour : 13

Contre : 1 M. Médéric PARROT

Abstention : 0

**DELIBERATION POUR LA REFORME DE LA TAXE D'AMENAGEMENT  
(Délibération n°2022-09-03/11)**

La CCPOH a délibérée concernant la répartition de la taxe d'aménagement du territoire comme suit. Elle perçoit la totalité de la taxe d'aménagement et nous reverse 99% du montant, 1% est conservé par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION PASS /LOISIRS /SENIORS**  
**(Délibération n°2022-10-03/11)**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur le versement des pass-loisirs et des pass-séniors :

87 pass-loisirs pour un montant de 1740€

19 pass-séniors pour un montant de 410 €

Soit un montant total de 2150 €

<b>PASS LOISIRS 2022 / 2023</b>		
<b>CLUB</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>MONTANT</b>
L ETINCELLE	2	40
VOYAGE IMMOBILE	1	20
FOOT SACY / SAINT MARTIN	12	240
GYM SACY	13	260
NOGENT GRIMPE	2	40
FOOT CHEVRIERES/GRANDFRESNOY	2	40
JUDO CINQUEUX	1	20
KARATE BRENOUILLE	1	20
JUDO SACY	5	100
ECURIES TRANSLOY	2	40
ASSOCIATION SAINT DENIS	8	160
VOLLEY BALL RANTIGNY	1	20
BOXE PONT	5	100
ATHLETISME COMPIEGNE	1	20
BMX ESTREES	1	20
BASKET PONTPOINT	4	80
JUDO BRENOUILLE	1	20
DANSE BRENOUILLE	1	20
BASKET BRENOUILLE	4	80
VOYAGE IMMOBILE THEATRE	1	20
BASKET LACROIX	1	20
HAND PONT	1	20
TENNIS PONT	11	220
ATHLETISME NOGENT	1	20
GYM NOGENT	2	40
JUDO PONT	2	40
PING PONG COUDUN	1	20
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>1740</b>

<b>PASS SENIORS 2022/2023</b>		
<b>CLUB</b>	<b>NOMBRE D'ADULTES</b>	<b>MONTANT</b>
AMICALE SACY	1	20
VOYAGE IMMOBILE (MARCHE)	3	30
VOYAGE IMMOBILE	4	80
SPORTS ET LOISIRS	12	240
PETANQUE CINQUEUX	1	20
PETANQUE LES AGEUX	1	20
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>410</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

<b>PLAN ENERGETIQUE COMMUNAL</b> <b>(Délibération n°2022-11-03/11)</b>
---

Le coût de l'énergie étant en augmentation, il a été pris plusieurs mesures :

- Régulation du chauffage de l'école de 6h à 16h30 à 19°C et de 17°C de 16h30 à 6h.
- Les vestiaires du foot 16°C puis 19°C lors des rencontres sportives et entraînements.
- Les salles communales seront aussi régulées.
- Engie remplace notre fournisseur de gaz Antargaz qui s'est destitué (ce qui annonce une augmentation prochaine du coût du gaz).

M. Patrick RODRIGUEZ demande quand seront remplacés les luminaires de la 1017 par des éclairages led comme cela était prévu.

M. le MAIRE explique que celles-ci sont commandées.

Madame ROELENS interroge Monsieur Le Maire sur l'efficacité des caméras sans éclairage. Monsieur Le Maire répond que les caméras sont infra rouges et donc la coupure de l'éclairage n'aura pas de conséquence sur l'efficacité des images. Cependant une coupure supérieure à 4 ou 5 heures poserait des problèmes de charge et donc de fonctionnement de ces caméras.

M. Médéric PARROT appelle à une grande vigilance sur la question de la sécurité, notamment une augmentation et la gravité de la délinquance. Il demande à adapter l'extinction sur un certain délai, il souhaite un plan énergétique communal évolutif et adaptable et demande une réactivité.

Selon les informations de la gendarmerie, depuis que certaines communes du territoire qui sont passées en mode coupure la nuit, aucun délit supplémentaire n'a été constaté.

Dans un souci d'économie et d'anticiper une hausse exponentielle du coût des énergies, le conseil municipal prend la décision sous forme de test d'éteindre l'éclairage public de 24h à 4h et reverra sa position.

Pour : 13

Contre : 1 Mme. Nadège ROELENS

Abstention : 0

**TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES**  
**(Délibération n°2022-12-03/11)**

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, l'entretien et le renouvellement des équipements, il a été décidé d'actualiser les tarifs pour la location par week-end.

La salle des loisirs qui est au tarif de 160 € /195 € avec la vaisselle sera augmentée à partir du 09 novembre 2022 au tarif de 200 € /250 € avec la vaisselle.

Pour : 13

Contre : 1 M. Médéric PARROT

Abstention : 0

La salle polyvalente qui est au tarif de 440 € / 500 € avec la vaisselle sera augmentée à partir du 09 novembre 2022 au tarif de 500 € /550 € avec la vaisselle.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE**  
**(Délibération n°2022-13-03/11)**

Emplacement pour une tombe 150 € / 30 ans, le tarif est maintenu.

Un caveau 600€ / 30 ans pour 3 places.

Columbarium 1000 € / 30 ans pour 4 urnes, tarif inchangé.

Columbarium 500 € /30 ans pour 2 urnes, le tarif passe à 600 €

Suite à la commission cimetièrè, Mme BEBEN et Mme ROELENs nous demandent d'examiner la possibilité d'une durée supérieure à 30 ans (50 ans) des concessions. Après quelques débats nous restons sur une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire nous informe :

Oise Habitat, rue Neuve/ rue de l'église les VRD sont terminés, démarrage des constructions en 2023.

Rue de Paris, les travaux sont terminés, l'emménagement des logements attribués est prévu début 2023.

Rue de la Madelon le permis est accordé à IMMO France le raccordement au réseau d'assainissement se fera en gravitaire et permettra de raccorder la maison isolée. Et 45000 € resteront à la charge de la commune.

Les rétrocessions de l'impasse rue Neuve et du clos des Chapeaux ont déjà été faites.  
La rétrocession de l'impasse du Lavoir est prévue le 15 novembre.

Les subventions de la CCPOH (fonds de concours) sont validées pour un montant de 17800 €, dont 10000 euros pour les baies vitrées de la salle polyvalente et 7807 euros pour l'aménagement de la rue des Rosiers.

D'ailleurs l'aménagement de la rue de Rosiers est terminé, reste quelques plantations.

La société CAMFIL prévoit une nouvelle chaîne de production et envisage une extension de ses bâtiments.

## QUESTIONS

### **M. PARROT :**

L'article L2121-7 du CGCT indique que "le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre".

La dernière réunion du conseil municipal date du 09/06/2022.

Pouvez-vous confirmer aux conseillers municipaux ne pas avoir respecté l'article L2121-7 du CGCT?

Et pouvez-vous expliquer pourquoi aux conseillers municipaux?

Monsieur le Maire confirme qu'il n'a pas respecté l'article L 2121-7 du CGCT, compte tenu de la situation que la commune a subi avec le décès de notre collègue et rassure M PARROT qu'au titre de l'année 2022, 5 conseils municipaux seront comptabilisés.

### **M. RODRIGUEZ :**

Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois en vous interrogeant sur la capacité d'accueil et les éventuels refus d'inscription pour la restauration scolaire et le périscolaire.

Existe-t-il en 2022 et particulièrement depuis la rentrée scolaire (septembre 2022) des difficultés pour ces deux services, notamment pour les inscriptions et la possibilité d'accueil ?  
Si oui, pourriez-vous nous fournir le degré de gravité et les explications sur cette situation ?

Monsieur le Maire informe que la cantine accueille en moyenne 104 élèves par jour. Pour cette rentrée, 140 élèves sont inscrits et aucun refus n'a été enregistré cette saison comme depuis l'ouverture de ce service.

Monsieur BARRUET précise que le périscolaire est une compétence communautaire, et que pour notre secteur SML/Bazicourt l'agrément est de 49 places. Les inscriptions sont directement gérées par la CCPOH. Le système d'inscription se fait en ligne, 3 familles ont été mises en liste d'attente et 2 ont retrouvées des places (désistement).



On retrouve chaque début d'année scolaire le même phénomène avec des inscriptions, puis des annulations en cascade. Sur le dernier relevé demandé pour novembre et décembre, seul un enfant est en liste d'attente pour un créneau le soir.

Le manque de moyen humain se fait sensiblement ressentir dans les heures d'affluences. Une proposition de mise à disposition du personnel communal peut être envisagée.

Monsieur François LAURENT, nous rappelle que le périscolaire n'est pas une obligation et que nous ne pouvons accueillir tout le monde.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Isabelle JADAS	François LAURENT	Aude DEFOSSEZ	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ